



*DECISION DU PRESIDENT DP2022-04
COMMANDES PUBLIQUES*

*Vu les statuts du SMICTOM LGB,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la réglementation applicable aux marchés publics,
Vu la délibération n°DL2020-26 du 30 juillet 2020 portant délégations de compétences au Président,*

Le Président :

ARTICLE 1ER : Rend compte des décisions prises en matière de commande publique :

Consultation SE2022-02 Valorisation des bois de classe A

Entreprise : XP Bois

Montant estimatif : 10 000 € HT

Durée : 1 ans

Notification : 01/03/2022

Avenant contrat option fédération : Reprise Acier - Aluminium

Entreprise : AFM RECYCLAGE

Durée : Jusqu'au 31/12/2022

Notification : 01/03/2022

A Aiguillon, le 23/02/2022,

Le Président,

Alain LORENZELLI